

# La chasse aux plantes envahissantes

**La ville s'engage dans la démarche d'aménagement urbain et plante indigène (Daupi) et souhaite faire de Dioré une forêt de plantes médicinales. Elle a signé une charte hier, avec le Conservatoire botanique de Mascarin, à ne pas planter de plantes invasives sur son territoire.**

Depuis son lancement par la Région dans les années quatre-vingt-dix, seule Petite-Île a adhéré au principe. Partant du constat que les aménagements du territoire ne faisaient guère attention à ce qui était mis en terre, la collectivité a réagi. Cette Daupi vise avant tout à inciter les communes à faire la promotion et à utiliser des espèces alternatives aux espèces invasives.

## Ambassadeurs de la Daupi

Hier, dans le cadre de la fête de la canne, Saint-André a signé sa Daupi avec le conservatoire botanique national et le centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Mascarin (CBN-CPIE) et elle a signé une charte dans laquelle elle s'engage à ne plus planter d'espèces envahissantes. Certains

paysages dans l'Ouest notamment ont changé avec la plantation de tecoma stans, un arbuste à fleurs jaunes des Caraïbes qui est même allé coloniser Mafate et Cilaos. Quant au tulipier du Gabon, Saint-André en a fait l'expérience et a vu ses trottoirs soulevés par les racines de cet arbre qui peut devenir envahissant.

En adhérant à la démarche, la ville compte imposer aux architectes paysagers l'utilisation d'arbres indigènes et de plantes exotiques à la condition qu'elles ne soient pas envahissantes. D'ailleurs elle ambitionne d'être elle-même fournisseur puisque la forêt de Dioré sur son territoire se prépare à devenir une pépinière naturelle de plantes non invasive (voire notre édition du 2 août 2017).

De son côté, le conservatoire Mascarin assurera le suivi, distillera ses conseils et se tient comme



**Au terme de cette première fête de la canne, Saint-André s'est engagée à ne plus planter d'espèces invasives sur son territoire. (M.L.)**

sentinelle pour intervenir en cas de problèmes de vols, sanitaires ou même de non-respect de cette charte et de la convention. Les deux signataires, étant entendu, se feront les ambassadeurs de la

Daupi auprès de toutes les collectivités et plus largement de la population, dans des campagnes de vulgarisation de la connaissance de la flore locale.

**Mady LEBEAU**